

RCS : ARRAS

Code greffe : 6201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ARRAS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00272

Numéro SIREN : 827 838 616

Nom ou dénomination : 2GT GAMES

Ce dépôt a été enregistré le 19/07/2018 sous le numéro de dépôt 18430

SAS 2 GT GAMES
Société par Actions Simplifiée au capital de 9 999 €
111 Boulevard Ferdinand DARCHICOURT
62110 HENIN BEAUMONT

GREFFE DU TRIBUNAL

19 JUL. 2018

RCS ARRAS 827 838 616

DE COMMERCE D'ARRAS

**- PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS -
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 27 JUIN 2018**

L'an 2018,
Le 27 juin,
A 19 heures,

Les associés de la société 2 GT GAMES, société par actions simplifiée au capital de 9 999 €, se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au cabinet LOGOS CONSEIL 29 Rue des ROSATI 62000 ARRAS, sur convocation faite par le président adressée à chaque associé.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Timothé CUCU, en sa qualité de président de la société.

La feuille de présence permet de constater que les associés présents possèdent 100% des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'assemblée générale, réunissant la totalité du capital, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Un exemplaire des nouveaux statuts de la société,
- Le rapport du président,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Cession des actions de Monsieur Timothé CUCU,
- Démission du président et du directeur général,
- Nomination du nouveau président,
- Nomination du nouveau directeur général,
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

Le président donne ensuite lecture du rapport de la présidence.

Puis le président déclare la discussion ouverte.

Plus personne ne demandant la parole, le président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour, suivantes :

PREMIERE RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la volonté de Monsieur Timothé CUCU de se retirer de la société décide la cession de 1833 actions à Monsieur Guillaume CATRY et 1500 actions à Monsieur Grégory MATHIEU.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission du président Monsieur Timothé CUCU décide de nommer en qualité de président Monsieur Guillaume CATRY pour une durée illimitée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION :

L'assemblée Générale, après avoir pris connaissance de la démission du directeur général Monsieur Guillaume CATRY, décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION :

L'assemblée générale donne tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'extraits du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

